

Rapport N° 83
Politique communale de l'environnement 2011 - 2016

Nyon, le 11 février 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Philippe GLASSON, Jacques HANHART, Jean-Claude MERMILLIOD, Frédéric TSCHUY et Madame Séverine LUGEON (présidente et rapportrice) s'est réunie le 24 janvier 2013. Messieurs Patrick BUCHS et Volker KIRCHNER étaient excusés et Monsieur Christian UDASSE absent.

La commission remercie Monsieur Olivier Mayor, Municipal, Monsieur François Menthonnex, Chef de service, et Madame Güner Sengul Juranville, adjointe, pour leurs explications et leurs réponses à nos questions.

La Municipalité a expliqué à la commission qu'il ne s'agissait pas de réinventer la roue en matière d'environnement, mais d'ancrer des gestes simples dans les habitudes de la population, et que la volonté principale était d'avancer par des petits pas concrets et efficaces. L'objectif principal est de mettre en valeur l'environnement en tant que cadre de vie et ressource indispensable aux activités humaines.

Pour réaliser cet objectif, la politique de l'environnement est ordonnée autour de six axes stratégiques et explicitée dans sept fiches thématiques. La Municipalité a précisé que la mesure des progrès était simplifiée et qu'elle permettait de fixer des objectifs. Elle a ajouté que le planning serait tenu à jour en fonction de l'avancée des projets.

· PROTECTION DES EAUX :

La particularité des actions en protection des eaux est qu'elles s'inscrivent dans un périmètre beaucoup plus large que le terrain communal sur lequel passent les ruisseaux. Il faut donc agir de concert avec les autres communes concernées. La Municipalité souligne que les actions de la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman) complètent celle de la Commune de Nyon.

Certains conseillers trouvent qu'il serait intéressant de remettre à ciel ouvert la partie du Cossy qui longe le Sentier de la Combe. En effet, depuis le récent achat de la parcelle de la Combe en décembre, la Commune maîtrise une grande partie de ce parcours. Ce serait une opportunité de remettre à l'air libre la partie du parc de la Morâche et celle du Sentier de la Combe.

· PROTECTION DE L'AIR :

La Municipalité explique que la ville de Nyon est privilégiée en ce sens qu'elle dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air. Un indicateur, sur le site nyon.ch, renseigne les Nyonnais en temps réel sur ce point. Grâce à cet instrument, le Canton prend des dispositions en cas de dépassement de seuil et la ville de Nyon en est la première informée.

· PROTECTION CONTRE LE BRUIT :

En la matière, la Municipalité a expliqué que le département s'occupait des bruits routiers et ferroviaires, et que les bruits émis par des incivilités ne sont pas du domaine de ce département. Au surplus, la Municipalité indique qu'une étude débutera dans le courant de l'année 2013 afin de mieux cibler les actions envisageables pour diminuer les nuisances sonores soit en agissant directement contre le bruit, soit en insonorisant mieux les appartements. A ce sujet, la Municipalité précise que les revêtements routiers, qui permettent de réduire le bruit, ne sont efficaces qu'à partir de 60 km/h et qu'en dessous de cette limite, ils sont moins performants, plus chers et moins résistants ; ils ne sont donc pas utilisés.

Un commissaire a proposé de planter des haies ou des bosquets le long de certaines routes, sur des talus ou des bouts de terrains étriés. Ces endroits qui ne peuvent, par leur configuration ou leur dimension, servir à d'autres usages (comme la route Blanche ou la route de Saint-Cergue) pourraient recevoir des plantations d'arbustes ou des arbrisseaux indigènes. Ces haies, qui seraient utiles à la flore et la faune locale, pourraient également faire office de coupe-vent et réduire le bruit des routes.

· PROTECTION DES SOLS :

Pour la protection des sols, la Municipalité entend agir particulièrement sur les chantiers, afin que les sols ne soient pas asphyxiés par des machines de plus en plus lourdes et que le sol soit protégé des déchets de chantier. A ce sujet, la commission souligne que les mêmes actions et vérifications devraient être entreprises que le chantier soit privé ou public.

· ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUES :

La Municipalité a expliqué à la commission la différence entre un sol pollué et un sol contaminé. En effet, si le premier ne demande pas de surveillance et n'est assaini que lors d'une future construction sur ce terrain, un sol contaminé porte atteinte à un milieu naturel exploité par l'homme et doit donc être surveillé et assaini dans de brefs délais. Ces sites sont répertoriés par le Canton, mais par la suite, il n'y a plus de contrôle à moins que les études sur les cours d'eau ne montrent une pollution venant de ces sites.

· NATURE EN VILLE / BIODIVERSITE :

La volonté de la Municipalité est de maintenir de la nature en ville. Parmi les facteurs influençant la biodiversité en milieu urbain, on peut citer les perturbations humaines et la mobilité, le bruit, l'illumination nocturne, la pollution de l'eau et de l'air ainsi que l'accumulation des ordures et déchets (à la fois source de pollution et de nourriture pour la faune). Cela souligne l'importance croisée des différents sujets traités dans ce rapport No 83, non seulement pour les habitants, mais aussi pour la biodiversité.

Au surplus, certains conseillers auraient trouvé intéressant de décliner la « biodiversité » en deux parties : une première consacrée à la biodiversité urbaine et une seconde traitant de la biodiversité des forêts, afin de voir comment la Commune peut participer aux objectifs du Canton concernant la préservation et le développement local de la biodiversité en forêt ainsi que des espèces protégées.

· TRAITEMENT DES DECHETS :

A la question d'un conseiller qui demandait s'il était possible d'envisager la mise en place d'un concept d'écologie industrielle à Nyon, la Municipalité a répondu qu'il fallait avoir suffisamment d'entreprises avec les mêmes grands besoins. Or à Nyon, les parcs industriels sont trop petits et éloignés les uns des autres. Pour rappel, ce concept cherche à faire recycler les déchets d'une entreprise en tant que matière première ou ressource pour une autre.

Par ailleurs, la commission a demandé pourquoi le système éducatif n'était pas mentionné comme un acteur important. La Municipalité a alors répondu que l'éducation des futurs pollueurs ne concernait pas qu'un service, mais que le service des travaux et environnement s'en préoccupait également et qu'une campagne de sensibilisation avait été entreprise depuis 2006.

Certains conseillers proposent à la Municipalité d'ajouter une fiche thématique concernant «la protection du climat » pour avoir une idée de ce qui est entrepris dans ce sens en ville de Nyon et pour expliquer dans quelle mesure cette dernière peut s'associer au but de la Confédération qui est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020, par rapport à leur niveau de 1990. Cette fiche pourrait présenter une stratégie d'adaptation ciblée afin de maîtriser les conséquences du changement climatique qu'il n'est plus possible d'empêcher.

Conclusion :

La commission salue la volonté de la Municipalité d'expliquer clairement ses axes d'activités, bien qu'elle regrette que le rapport contienne peu d'actions concrètes réalisables à court terme. La Municipalité n'a pas cherché à réinventer la roue, mais plutôt à agir concrètement sur le long terme avec les outils qu'elle possède déjà et en se fixant des objectifs pour continuer à progresser. La volonté d'amélioration de la Municipalité a donc été appréciée et tous espèrent que l'environnement puisse être mis en valeur en tant que cadre de vie et ressource indispensable aux activités humaines.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 83 concernant la « Politique de l'environnement 2011 – 2016 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte de la « Politique de l'environnement 2011 – 2016 ».

La Commission :

Messieurs Philippe GLASSON, Jacques HANHART, Jean-Claude MERMILLIOD, Frédéric TSCHUY, Patrick BUCHS, Volker KIRCHNER et Christian UDASSE et Madame Séverine LUGEON (présidente et rapportrice)